Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215602301-20260421-2026_04_14-DE

Commune de SAINT NICOLAS DU TERTRE
Département du Morbihan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 21 avril 2026

De la commune de **SAINT NICOLAS DU TERTRE**

Séance du 21 avril 2026

Nombre de conseillers

- en exercice	11
- présents	10
- votants	10
- absents	1
- exclus	0
-pouvoir	1

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT NICOLAS DU TERTRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de M. LE GOUÉ Mickaël, Maire.

Présents :
BEAUDOUX Edith, BLOYET Anita, CHAUVEL Manuel (arrivé à 19h15), DANION Jérôme, DEVAL Caroline, DINOT Pascal, DUBOIS Florent, LE GOUÉ Mickaël, RENAULT Cédric, ROBIN RAYNARD Stéphanie.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. ROUSSEAU Hervé a donné procuration à BEAUDOUX Edith.

Date de convocation :
14.04.2026

Mme ROBIN RAYNARD Stéphanie *est nommée secrétaire de séance.*

Date d'affichage :
29.04.2026

Délibération n°2026-04-14

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Le Conseil Municipal,
VU le Code Général des Impôts, et notamment son article 1609 nonies C ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
VU les statuts de la Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande Communauté ;
CONSIDÉRANT que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour mission de remettre un rapport sur le coût des charges liées aux transferts de compétences entre les communes membres et l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) ;
CONSIDÉRANT que chaque conseil municipal des communes membres doit désigner au moins un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de cette commission ;
CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à ces désignations pour la durée du mandat municipal ;
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉSIGNE en qualité de membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) :
  - Délégué Titulaire : M. LE GOUÉ Mickaël
  - Délégué Suppléant : M. DUBOIS Florent
- PRÉCISE que ces délégués représenteront la commune lors des réunions de la CLECT et participeront aux votes sur les rapports d'évaluation des charges.
- CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à Madame la Présidente de l'Oust à Brocéliande Communauté afin de permettre l'installation de la commission à l'échelle communautaire

Le Maire,
M. LE GOUÉ